



Commune de LA CAPELLE  
34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE  
02260 LA CAPELLE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Département**

Aisne

**Arrondissement**

Vervins

**Canton**

Vervins

**Séance du 14 avril 2025**

**Délibération : N° 2025-08**

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 16

L'an deux mille vingt cinq le 14 Avril, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 07 avril 2025

**Présent(s) :**

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Yannick GUEUDET, Patrice POULAIN, Sylvie LOCATELLI, Régis FOSTIER

**Absent(s) :**

Marie-France DESIMEUR-CLOUX ayant donné pouvoir à Michel BRIDE, Grégory RONDIER ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Andrew BOIVENT, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Sandrine HAVY ayant donné pouvoir à Régis FOSTIER

**Secrétaire de séance :**

Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX

## **Vote du Compte Financier Unique 2024 – Budget Principal**

### **DÉLIBÉRATION**

**Vu** l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de La Capelle ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20250414-25\_08-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2025

Vu le CFU 2024 de la commune de La Capelle ;

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant** que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	3 781 067,96 €	4 137 979,76 €	7 919 047,72 €
	Recettes réalisées	728 499,23 €	3 126 743,81 €	3 855 243,04 €
	Restes à réaliser	1 015 080,65 €	€	1 015 080,65 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	3 781 067,96 €	4 137 979,76 €	7 919 047,72 €
	Dépenses réalisées	1 278 729, 89 €	2 707 267,12 €	3 985 997,01 €
	Restes à réaliser	872 987,59 €	€	872 987,59 €
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-550 230,66 €	419 476,69 €	-130 753,97 €

Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	196 417,60 €	1 189 226,72 €	1 385 644,32 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	-353 813,06 €	1 608 703,41 €	1 254 890,35 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	142 093,06 €	€	€
Résultat cumulé	Excédent/déficit	- 211 720,00 €	1 608 703,41 €	1 396 983,41 €

## DÉCISION

Le Conseil Municipal

Après discussion et en avoir délibéré

A la majorité

- APPROUVE le CFU 2024 de la commune de La Capelle
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Lecture faite les membres ont signé au registre.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 4

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 14 avril 2025

Le Maire,  
Johan WERY

La Secrétaire de séance,  
Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX




Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20250414-25\_08-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/04/2025